



Traité Édouyot

Michna 7 - Chapitre 2

שְׁלֹשָׁה דְּבָרִין אָמְרוּ לִפְנֵי רַבִּי עֲקִיבָה:
שְׁנַיִם מִשְׁם רַבִּי אֱלִיעֶזֶר,
וְאֶחָד מִשְׁם רַבִּי יְהוֹשֻׁעַ.
שְׁנַיִם מִשְׁם רַבִּי אֱלִיעֶזֶר:
יוֹצֵא אִשָּׁה בְּעִיר שְׁלִזָּהב,
וּמִפְּרִיחֵי יוֹנִים פְּסוּלִין מִן הָעֵדוּת.
וְאֶחָד מִשְׁם רַבִּי יְהוֹשֻׁעַ:
הַשֶּׁרֶץ בְּפִי הַחֲלִדָּה,
וּמִהֶלֶכֶת עַל גִּבִּי כְּכֹרוֹת שְׁלֵתְרוּמָה,
סָפֵק נִגַּע סָפֵק לֹא נִגַּע,
סָפֵקוּ טְהוֹר.

On rapporta à Rabbi 'Akiva trois enseignements de ses maîtres – deux au nom de Rabbi Eli'ézer et un troisième au nom de Rabbi Yehochoua – et il les a admis.

Les deux premiers sont :

Une femme a le droit de sortir le Chabbat dans le Domaine Public en portant sur la tête une couronne en or ayant la forme de la ville de Jérusalem. En effet, on défend généralement aux femmes de sortir avec des bijoux, de peur qu'elles les enlèvent et les transportent par mégarde dans le Domaine Public. Cette crainte n'existe pas pour la couronne en question, parce qu'elle est utilisée uniquement par des femmes importantes, qui n'ont pas l'habitude d'enlever leurs bijoux en pleine rue.

Ceux qui font des paris sur des courses de pigeons sont disqualifiés comme témoins.

Et enfin voici l'enseignement, rapporté à Rabbi Akiva au nom de Rabbi Yehochoua : Une belette a marché sur des pains fabriqués avec du blé prélevé au titre de la Térouma alors qu'elle avait en bouche un reptile mort. Si on ne sait pas si elle les a touchés ou non avec le reptile, ils restent purs dans le doute – car, en vertu d'une règle établie, une source d'impureté de passage, qui n'est pas fixe à un endroit, ne rend pas impur dans le doute, même dans un Domaine Privé.



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions